

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers, le 18 juin 2026

Fortes chaleurs : prévention et recommandations à destination de la population

Le département entre dans un nouvel épisode de fortes chaleurs. Placé en vigilance jaune par Météo-France, il sera confronté dans les prochains jours à une augmentation marquée des températures, qui pourraient avoisiner localement les 40 °C.

Adaptation des manifestations et évènements publics

Dans ces conditions, il appartient à chaque organisateur d'événements de prendre en compte le risque d'exposition à la chaleur en adaptant les dispositions de prévention et de protection en fonction de la nature de l'événement et de la typologie des lieux.

François PESNEAU, préfet de Maine-et-Loire, a adressé le 17 juin 2026 des recommandations à l'ensemble des maires ainsi qu'à l'ensemble des services de l'État, de manière à accompagner et conseiller les porteurs d'événements sur les actions à mettre en œuvre pour protéger le public accueilli :

- Prévoir un ajustement de la temporalité de l'événement avec des horaires adaptés (éviter le créneau 13h-18h pour une fête de l'école par exemple), un report voire une annulation (en cas d'efforts physiques intenses par exemple) ;
- Moduler les espaces d'accueil du public en proposant aux usagers un lieu plus frais ou mieux ombragé, avec la possibilité de s'asseoir, notamment pour les jeunes enfants ainsi que les personnes les plus fragiles. Il s'agit également de mettre à disposition des points d'eau, des voiles d'ombrage ou des brumisateurs ;
- Porter une attention particulière aux publics les plus fragiles en effectuant des maraudes sur le site et en assurant la diffusion régulière de messages de prévention et d'information (par voie d'affichage, d'annonces sonores, etc.) ;
- Identifier des personnes capables d'assurer une première prise en charge en cas de malaise ;
- Adapter le dispositif prévisionnel de secours en concertation avec les AASC (Associations agréées de sécurité civile) mobilisées à cet effet ;
- Limiter la consommation d'alcool.

Soutien aux publics vulnérables

Le ministère de la Santé a activé le dispositif **Canicule Info Service** à compter de 12h ce jeudi 18 juin. Ce dispositif restera activé jusqu'à la fin de la vague de chaleur.

Ce numéro vert est joignable au **0800 06 66 66**, de **9h à 19h** (appel gratuit depuis la France métropolitaine). Il permet à chacun d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage des effets de la chaleur.

Parallèlement, le préfet invite les acteurs de la veille sociale, de l'aide alimentaire, de l'hébergement et du logement accompagné à renforcer leur mobilisation auprès des publics les plus vulnérables, notamment les personnes en situation de grande précarité et les personnes sans domicile, particulièrement exposées aux risques sanitaires liés aux fortes chaleurs. À ce titre, il leur est demandé de :

- Intensifier les maraudes auprès des personnes sans-abri et les orienter vers des lieux où elles pourront s'hydrater et se reposer ;

- Adapter l'ouverture des accueils de jour afin de proposer des lieux frais pendant les heures les plus chaudes de la journée ;
- Porter une attention particulière aux publics les plus isolés et/ou vieillissants, avec une veille et une information renforcées auprès des ménages hébergés ou accompagnés identifiés comme vulnérables.

Prévention contre le risque de feux de forêt et de végétation

Le département est actuellement classé en vigilance jaune pour risque de feux de forêt et de végétation. Dans ce contexte et en cette période de fortes chaleurs, la plus grande prudence est indispensable afin de limiter tout départ de feu :

- Ne jetez jamais de mégot dans la nature ni par la fenêtre de votre véhicule ;
- N'allumez ni feu ni barbecue à proximité des zones boisées ou embroussaillées ;
- Réalisez vos travaux loin des pelouses et des herbes sèches et prévoyez une source d'eau à portée de main en prévention d'un éventuel départ de feu ;
- Respectez strictement les consignes des autorités et les éventuelles restrictions en vigueur ;
- En cas de fumée ou de départ de feu, alertez immédiatement les secours (18 ou 112).

Sensibilisation au risque de noyade

Le préfet appelle chacun à la plus grande vigilance quant au risque de noyade et rappelle que la baignade dans la Loire et dans les cours d'eau navigables (Maine et Vieille Maine, Mayenne, Sarthe, Oudon) est strictement interdite, à l'exception des sites de baignade bénéficiant d'une réglementation municipale particulière ou des manifestations sportives expressément autorisées par arrêté préfectoral.

Les baigneurs sont ainsi invités à privilégier les sites autorisés et surveillés du département, dont la qualité de l'eau est contrôlée tout au long de l'été par l'Agence régionale de santé (ARS) : [Liste des sites de baignade surveillés et qualité de l'eau – ARS Pays de la Loire](#)

Quelques règles essentielles de prévention :

- Surveillez les enfants en permanence, même dans une faible profondeur d'eau ;
- Baignez-vous uniquement dans des zones autorisées et surveillées ;
- Entrez progressivement dans l'eau ;
- Évitez de vous baigner après une exposition prolongée au soleil ou après consommation d'alcool ;
- Portez une attention particulière aux personnes âgées, aux enfants et aux personnes fragiles ;
- Utilisez des équipements adaptés pour les activités nautiques.

Pour plus d'informations :

- Météo-France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Météo des forêts : <https://meteofrance.com/meteo-des-forets>
- Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/outils/#tabs>
- Ministère de la Santé : <https://sante.gouv.fr/>